

L'égalité doit être une priorité et une réalité dans la Fonction publique

9 mars 2017



COMMUNIQUÉ

Ce 8 mars les syndicats CGT, FAFP, FSU, Solidaires ont interpellé la Ministre : l'égalité doit être une priorité et une réalité dans la Fonction publique.

Le mercredi 8 mars, une délégation composée de la CGT Fonction publique, FAFP, FSU et Solidaires a été reçue par le Cabinet de la Ministre de la Fonction publique.

Alors que le Protocole d'Accord Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, signé par tous les employeurs publics et les organisations syndicales représentatives, fête ses 4 ans, nous constatons trop peu d'avancées concrètes. Si les femmes sont majoritaires dans la FP (62%), les inégalités perdurent. Elles ont des rémunérations moyennes annuelles inférieures de 19,2 % à celles des hommes.

Les inégalités sont dues à plusieurs facteurs : précarité (les femmes sont plus nombreuses sur les emplois contractuels), temps partiel, maternité, articulation vie professionnelles/vie personnelle, primes, ségrégation professionnelle et dévalorisation des métiers à prédominance féminine, non reconnaissance de la pénibilité.

Ces discriminations ont des conséquences pour les agentes retraitées : elles ont des pensions de droit direct inférieures à celles des hommes.

La délégation a porté les revendications des agentes :

- ✦ Obligation de déclinaison du protocole d'accord égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique ;
- ✦ Démarche intégrée de l'égalité dans toutes les décisions et lois ;
- ✦ Mise en place d'une réelle mixité des métiers ;
- ✦ La suppression de tous les écarts de rémunérations : un rapport de situation comparée femmes-hommes annuel au niveau national mais aussi dans chaque Ministère ou Administration, collectivité et établissement ;
- ✦ L'application du principe (« travail de valeur égale, salaire égal ») en particulier pour la reconnaissance des qualifications des métiers à prédominance féminine par la réévaluation des grilles indiciaires ;
- ✦ La reconnaissance de la pénibilité pour les métiers à prédominance féminine ;



COMMUNIQUÉ

Ce 8 mars les syndicats CGT, FAFP, FSU, Solidaires ont interpellé la Ministre : l'égalité doit être une priorité et une réalité dans la Fonction publique.

Le mercredi 8 mars, une délégation composée de la CGT Fonction publique, FAFP, FSU et Solidaires a été reçu par le Cabinet de la Ministre de la Fonction publique.

Alors que le Protocole d'Accord Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, signé par tous les employeurs publics et les organisations syndicales représentatives, fêtera ses 4 ans, nous constatons trop peu d'avancées concrètes. Si les femmes sont majoritaires dans la FP (62%), les inégalités perdurent. Elles ont des rémunérations moyennes annuelles inférieures de 19,2 % à celles des hommes.

Les inégalités sont dues à plusieurs facteurs : précarité (les femmes sont plus nombreuses sur les emplois contractuels), temps partiel, maternité, articulation vie professionnelles/vie personnelle, primes, ségrégation professionnelle et dévalorisation des métiers à prédominance féminine, non reconnaissance de la pénibilité.

Ces discriminations ont des conséquences pour les agentes retraitées : elles ont des pensions de droit direct inférieures à celles des hommes.

La délégation a porté les revendications des agentes :

- ✦ Obligation de déclinaison du protocole d'accord égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique ;
- ✦ Démarche intégrée de l'égalité dans toutes les décisions et lois ;
- ✦ Mise en place d'une réelle mixité des métiers ;
- ✦ La suppression de tous les écarts de rémunérations : un rapport de situation comparée femmes-hommes annuel au niveau national mais aussi dans chaque Ministère ou Administration, collectivité et établissement ;
- ✦ L'application du principe (« travail de valeur égale, salaire égal ») en particulier pour la reconnaissance des qualifications des métiers à prédominance féminine par la réévaluation des grilles indiciaires ;
- ✦ La reconnaissance de la pénibilité pour les métiers à prédominance féminine ;

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/L-egalite-doit-etre-une-priorite-et-une-realite-dans-la-Fonction-publique>

